

L'EXPRESS

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL, FONDÉ LE 2 OCTOBRE 1738

Jeudi 18 novembre 2010 • www.arcinfo.ch • N° 267 • CHF 2.50

ACCUEIL DES ENFANTS

Votation à l'horizon



GUILLAUME PERRET

Canton de Neuchâtel: il est très peu probable que l'initiative populaire «Un enfant, une place!» soit retirée. Il devrait donc y avoir votation. Avec la fiscalité des entreprises en filigrane... >>> PAGE 3

EMER DE VATTEL

Un Covasson fondateur du droit international

L'Association des anciens étudiants de la faculté de droit de Neuchâtel a apposé, hier soir, une plaque sur la maison où est né Emer de Vattel à Couvet. Il est l'un des fondateurs du droit international. >>> PAGE 11



DAVID MARCHON

Coop serr avec ses



NEUCHÂTEL La direction de Coop a points sont versés à des associations ca les sésames de centaines de donateurs

Un Covasson précurseur du droit international

Hier soir, les membres de l'Association des anciens étudiants de la faculté de droit de l'Université de Neuchâtel ont rendu hommage à l'un des fondateurs du droit international moderne, Emer de Vattel. Ils ont apposé une plaque commémorative sur la maison dans laquelle il est né et a grandi, à Couvet.

FANNY NOGHERO

Le 25 avril 1714, c'est dans la maison qui abrite actuellement la boulangerie James Vaucher, place des Halles 2, à Couvet, qu'est né Emer de Vattel, l'un des fondateurs du droit international. Son ouvrage «Le droit des gens», publié en 1758 a servi de référence pour les diplomates du monde entier jusqu'au premier tiers du 20^e siècle.

Désireuse de rendre hommage à cet éminent Covasson, l'Association des anciens étudiants de la faculté de droit de l'Université de Neuchâtel a apposé hier soir, en présence d'Olivier Haussener, président du Grand Conseil, et de Pierre-Alain Rumley, président de Val-de-Travers, une plaque commémorative sur sa maison natale.

«La pose de cette plaque s'inscrit dans le prolongement du colloque que nous avons organisé il y a deux ans à Neuchâtel pour célébrer le 250^e anniversaire de la publication du «Droit des gens», précise Yves Sandoz, membre fon-



HOMMAGE Une plaque commémorative a été apposée hier soir place des Halles 2 à Couvet.

(DAVID MARCHON)

dateur de l'association des anciens étudiants en droit. «Nous avons eu des participants du monde entier, Emer de Vattel est même une référence en Chine.»

Dans son ouvrage phare, le Covasson pose les bases du droit international, notamment l'égalité de souveraineté entre les Etats, reprise dans la charte des Nations unies en 1945 et synthétisée par cette phrase: «Un nain est aussi bien un homme qu'un géant: une petite république n'est pas moins un Etat souverain que le plus puissant royaume». Visionnaire, il évoquait déjà la formation d'une entité européenne. /FNO

Amoureux malheureux

Après avoir passé son enfance à Couvet, Emer de Vattel a étudié la philosophie à Bâle et Genève. En 1747, il est nommé conseiller privé d'Auguste III, électeur de Saxe. C'est durant cette période qu'il rédige son ouvrage le plus connu «Le droit des gens ou principes de la loi naturelle appliqués à la conduite et aux affaires des nations et des souverains».

Malgré ses fonctions diplomatiques qui l'ont conduit loin du Val-de-Travers, il ne manquait pas d'y revenir dès qu'il le pouvait. Peut-être pour revoir son amour éternel, la Neuchâteloise Esther de Merveilleux. Mais la jeune femme meurt en 1748. Peut-être est-ce l'origine de son cynisme face à l'amour, qui lui fait dire que tous les actes généreux et sentiments délicats envers les autres ne sont conditionnés que par l'amour-propre.

Emer de Vattel ne se mariera finalement que trois ans avant sa mort, survenue le 28 décembre 1767 à Neuchâtel. De cette union naîtra un garçon. /fno